

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique : 05/07/2024

Date de la convocation des conseillers : 05/07/2024

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-07-15 - 2.16
Point de l'ordre du jour		2.16
Objet		Contrat de bail relatif à l'installation d'un nouveau pylône sur le terrain communal

Le conseil communal,

Vu la convention du 13 juin 2024 conclue avec la société Proximus Luxembourg Infrastructure S.A R.L. relative à la mise à disposition d'un emplacement d'une surface d'environ 10m2 sur un terrain inscrit au cadastre de la Commune de Roeser sous le numéro 857/1998, section A de BIVANGE (lieu-dit Kockelscheuer), pour l'emplacement d'antennes et des équipements annexes constituant une station de télécommunications mobiles ;

Considérant que la durée du bail est de neuf (9) ans avec reconduction tacite d'année en année ;

Considérant que le loyer s'élève à 2.000,00 € par an ;

Vu l'article 2/411/708211/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention du 13 juin 2024 conclue avec la société Proximus Luxembourg Infrastructure S.A R.L. relative à la mise à disposition d'un emplacement pour antennes et des équipements annexes constituant une station de télécommunications mobiles.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR
EXPEDITION
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 26 juillet 2024

La 1ère échevine,
Par délégation du bourgmestre du 24 juillet 2024

Le secrétaire communal ff,